

### SYLLABUS DE COURS

<b>Année d'étude - parcours</b>	<b>M2 Droit de l'emploi et des relations sociales</b>
<b>Intitulé du cours</b>	<b>Droit pénal du travail</b>
<b>Semestre</b>	2
<b>Objectifs et compétences développées</b>	Acquisition de connaissances permettant aux élèves de maîtriser de manière approfondie les sources de responsabilité pénale découlant de l'emploi de salariés.
<b>Contenu et moyens pédagogiques</b>	<p>I - Théorie de la responsabilité pénale. Imputation de la responsabilité pénale. Responsabilité du chef d'entreprise du fait des infractions commises par lui ou par un préposé.</p> <p>II - Étude spéciale des infractions pouvant être commises à l'occasion de l'activité de l'entreprise, en particulier lorsque les victimes sont des salariés de l'entreprise. Mise en danger d'autrui. Harcèlements. Homicide involontaire. Non-respect des règles d'hygiène et de sécurité. Pollution.</p>
<b>Pré-requis</b>	Master 1 en droit ou équivalent
<b>Modalités d'évaluation</b>	Examen anonyme écrit (en 2 heures). Le sujet à traiter prendra la forme de situations de fait à résoudre.
<b>Références bibliographiques</b>	<p>A. Coeuret, F. Duquesne, E. Fortis, Droit pénal du travail, Éd. Lexis Nexis</p> <p>B. Lapérou-Schneider, Droit pénal du travail, Éd. Dalloz</p> <p>R. Salomon, A. Martinel, Droit pénal social, Éd. Economica</p> <p>O. Décima, S. Detraz, E. Verny, Droit pénal général, Éd. LGDJ</p>